



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 7 juin 2017, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 15 février 2017 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2016 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2016
- 4. Nomination des réviseurs pour les comptes communaux**
 - a. Proposition de la Municipalité
 - b. Position de la commission de gestion
 - c. Votation
- 5. Informations de la Municipalité**
- 6. Divers**

Patrick Antille
Président du Conseil général

Patrick ANTILLE

Voilà, bonsoir à tous. Il est 18h03. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du CG, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour la 2^{ème} assemblée plénière de 2017. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Avant d'ouvrir la séance proprement dite, je dois vous annoncer et excuser les absences suivantes qui m'ont été annoncées : excusés, M. Jérémy SAVIOZ, M. Blaise MELLY, M. Albert PITTELOUD, M. Dave VUISSOZ, Mme Danaëlle SAVIOZ. Arriveront avec un peu de retard : Mme Laetitia MASSY, M. Claude STEINEGGER et M. Cédric STUCKY.... et Marc-André BERCLAZ. Merci. Je tiens à

vous communiquer que, suite à un e-mail de M. Blaise MELLY, c'est Mme Jenny IMSAND qui officiera pour ce plénum, en tant que cheffe de groupe pour le parti UDC. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à Mme Irene CASIMIRO qui occupera le siège PLR devenu vacant suite à la démission de M. Patrick CRETTON. Je passe la parole à M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la CM, Messieurs les CM, chers collègues. Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous présenter Irene CASIMIRO qui remplace Patrick CRETTON, démissionnaire. Permettez-moi tout d'abord de profiter de cette tribune pour remercier notre ancien collègue Patrick CRETTON pour l'incroyable engagement dont il a fait preuve dans les différentes fonctions qu'il a occupées au sein du CG. Le groupe libéral-radical est donc ravi d'accueillir en son sein Irene CASIMIRO, maman de 2 filles de 24 et 16 ans, forte d'une expérience de 20 ans dans le domaine de l'imprimerie. Membre de la commission consultative pour l'intégration au canton du Valais, Irene est également membre du groupe de travail au service d'intégration de la Ville de Sierre. Jusqu'au 30 avril dernier, elle était présidente de l'association des parents d'élèves de l'école portugaise de la région de Sierre. Je vous remercie de l'accueillir chaleureusement. (*Applaudissements*).

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX à qui je souhaite également un joyeux anniversaire. (*Applaudissements*). Voilà, merci à tout le monde. Notre assemblée plénière peut donc débiter. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau vous a prévu avec la collaboration du CM :

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 15 février 2017 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2016 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2016
- 4. Nomination des réviseurs pour les comptes communaux**
 - a. Proposition de la Municipalité
 - b. Position de la commission de gestion
 - c. Votation
- 5. Informations de la Municipalité**
- 6. Divers**

Patrick ANTILLE

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ?

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Patrick ANTILLE

Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point 1, appel des CG. Je passe directement la parole à M. Joël REY pour procéder à l'appel des CG.

Joël REY

Bonsoir à tous. Je commence. (*Il procède à l'appel des CG*). Voilà, l'appel est fait. Veuillez juste signaler si ceux qui sont en retard arrivent, qu'on puisse les noter. Merci.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci Joël. Le temps que nous faisons le décompte des présences, je demanderai aux scrutateurs c'est-à-dire... pour la table du PDC, il me faut quelqu'un... Steves CALOZ, merci. Pour la table PLR aussi, vu qu'Uli SALAMIN n'est pas là... Nathalie BELLON, pour la table de l'Alliance de Gauche et du bureau Isabelle CLAUSEN-METRAL et pour la table de l'UDC, M. Serge CORNUZ. Je les prie d'annoncer les arrivées ou départs éventuels de CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Voilà, nous sommes à présent 47 CG. Merci à tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 15 FEVRIER 2017 (REÇU PAR E-MAIL)

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 15 février 2017 reçu par e-mail. Chacun de vous avez reçu ce document par voie électronique. Est-ce-que quelqu'un a des remarques ou observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens, en votre nom et le mien, à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce PV. Un merci également à M. Joël REY qui, par sa tâche de secrétaire, a le devoir de relire et corriger, s'il y a lieu, ce PV avant de le publier.

3. COMPTES 2016 DE LA VILLE DE SIERRE

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, comptes 2016 de la Ville de Sierre. Comme le prévoit la loi sur les Communes, article 85, alinéa 2, le contrôleur des comptes communaux est tenu de participer au plénum de ce soir. C'est pourquoi je me permets en préambule de saluer la présence de cette instance, la fiduciaire Fidag SA, qui est représentée ce soir par Mme Anne-Laure REY.

a. Rapport de la commission de gestion

Patrick ANTILLE

Nous allons donc pouvoir enchaîner avec le point 3 a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du CG et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à son rapporteur, Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci, bonsoir à toutes et tous. Donc je vais vous lire la conclusion de ce rapport : pour mener à bien son mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2016 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établi par la fiduciaire Fidag. Vu le laps de temps à leur disposition, les membres de la commission ont fait parvenir leurs questions à M. Jérôme CRETOL, secrétaire communal, qui leur a ensuite transmis, par écrit, les réponses de la Municipalité et des différents chefs de services. Ils remercient les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Sierre pour leur célérité ainsi que pour la qualité des explications données et M. CRETOL pour sa disponibilité. Fidag conclut que les comptes annuels 2016 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au CG d'approuver les comptes annuels tels que présentés. Suite à son analyse, la Cogest souhaite relever les points suivants :

- Les comptes 2016 de la Ville de Sierre bouclent sur un excédent de dépenses de plus de 3 millions de francs. La situation aurait pu être encore plus grave sans le revenu fiscal exceptionnel d'une personne morale pour plus de 3 millions de francs.
- La marge d'autofinancement se monte à CHF 9'314'538.-, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 50.49 %, en diminution de 17.89 % par rapport à 2015.
- Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2016 se situe à 77 %, en diminution par rapport à 2015. La différence s'explique principalement par le retard pris

sur le site d'Ecossia, le projet de la patinoire, l'école de Granges ainsi que sur divers aménagements de routes.

- L'endettement reste faible à CHF 650.– par habitant.
- La Cogest soulève que l'évolution des charges d'ordre social n'est plus tenable. Depuis 2011, on constate une augmentation de CHF 2'500'000.–, soit d'un tiers du montant dévolu aux dépenses à caractère social. Aujourd'hui, ce poste s'élève à CHF 10'000'000.–.
- Malgré l'augmentation budgétisée, le revenu fiscal des personnes physiques stagne. La cause de ce phénomène doit être éclaircie.

Au vu de ce qui précède, la Cogest relève et constate la bonne gestion de la Commune des charges non liées. Elle doit maintenant impérativement se concentrer sur ses (res)sources de revenu et leur potentiel de développement. La probabilité que les charges sociales et médico-sociales continuent à augmenter est forte. Plus qu'établir un simple constat de la situation, la Municipalité doit devenir proactive et trouver les solutions efficaces pour développer de nouveaux revenus, notamment dans les domaines suivants :

- L'impôt sur les personnes physiques en attirant par exemple de nouveaux contribuables aisés.
- Impôts sur les personnes morales : développer la zone de Daval.
- Tarification des prestations refacturées aux Communes avoisinantes à revoir.

Dans cette prochaine législature, la Cogest sera très attentive sur les solutions proposées dans ce sens par la Municipalité.

Décision :

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au CG l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2016 de la Ville de Sierre datés du 5 avril 2017.

Patrick ANTILLE

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Je tiens à remercier également M. Ralph GUNTERN, président de la commission, ainsi que tous les membres pour la qualité de leur travail. Certes, le délai était court pour la remise du rapport, mais pratiquement identique aux autres années. Aussi je ne peux que conseiller aux commissions, à qui sont confiés une étude avec un rapport à fournir, de bien gérer le facteur temps ainsi que prévoir un calendrier avant la remise des mandats, si cela est possible.

b. Entrée en matière

Patrick ANTILLE

Nous pouvons maintenant passer au point 3 b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Tout d'abord est-ce que la Municipalité veut prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Oui, très rapidement, pour vous saluer, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs du bureau, Mesdames Messieurs les CG, vous dire que le CM a lu avec attention le rapport de la commission de gestion. On remercie, par son président, les membres qui l'ont rédigé. On n'a pas de commentaire particulier à formuler sur le rapport de la commission de gestion. Je crois que la photographie qui a été faite de de la Ville, on la rejoint et on viendra par la suite avec quelques éléments qui pourront peut-être amener un certain nombre de réponses (aux questions) posées par la Cogest. Merci Monsieur le Président.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer, toujours sur l'entrée en matière bien entendu ? Mme REY Sabine.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillère et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Je vais faire d'une pierre deux coups ce soir, en ne prenant la parole qu'une seule fois, très brièvement, pour les comptes 2016 et dans la foulée, pour la nomination des réviseurs. Le groupe démocrate-chrétien va suivre les recommandations de la Cogest que je remercie au passage pour le travail effectué et que je félicite pour la qualité du rapport rendu. En préambule, je dirai que nous acceptons de reconduire la fiduciaire Fidag SA en qualité de réviseur des comptes de la

Commune de Sierre pour les comptes 2017 à 2020. Nous acceptons également l'entrée en matière, ainsi que les comptes 2016 de la Ville de Sierre. Des comptes qui virent au rouge écarlate pour les raisons qui ont déjà été largement débattues au cours de la précédente législature et sur lesquelles je ne reviendrai pas ce soir. Comme le relève, à juste titre, la commission de gestion, la stricte maîtrise des charges ne suffit plus. Il faut impérativement mettre en avant les atouts de notre Ville et corriger ses défauts, d'une part, pour attirer de nouvelles entreprises dans la zone industrielle de Daval, et d'autre part pour amener des contribuables aisés à s'installer sur notre territoire. Dans cette deuxième perspective, il s'agit de repenser notre RCCZ en termes de qualité de vie et non plus seulement en termes de densification, afin de sauver ce qui peut encore l'être de notre paysage urbain et amener sur le marché immobilier des constructions de standing supérieur. Je vous remercie de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole ? M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Travail d'autant plus méritoire(ant) que d'une part, à l'exception d'un de ses membres, tous découvraient le travail de la Cogest avec qui plus est 4 nouveaux élus parmi eux, et que, d'autre part, la commission de gestion a disposé de peu de temps pour rendre son rapport. Se pose alors la question de la pertinence du délai imposé dans l'article 21 alinéa 5 du règlement du CG qui stipule que les rapports « *doivent être distribués par le bureau ou par la Municipalité, au CM et au CG au moins 20 jours avant la séance plénière* ». Après l'analyse des comptes de l'année 2016 de la Ville de Sierre, le groupe libéral-radical formule des regrets, des regrets devant le déficit record depuis 10 ans, des regrets devant le peu de marge de manœuvre de la Commune par rapport à l'importance grandissante des charges liées, des regrets enfin devant l'évolution défavorable du profil fiscal des personnes physiques. Le groupe libéral-radical se convainc néanmoins d'un certain optimisme devant le potentiel de Sierre grâce aux investissements consentis pour accueillir de nouveaux contribuables. Le groupe libéral-radical, tout en affirmant être des plus attentifs sur la future gestion des comptes de la Ville, propose d'accepter l'entrée en matière et par la suite d'accepter les comptes 2016.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUIDOUX. Quelqu'un d'autre ? M. Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les CM, chères et chers collègues. L'Alliance de Gauche remercie la Cogest pour son rapport et ses conclusions. Même si, comme l'indique la Cogest, les délais impartis pour l'analyse des comptes et la rédaction de ce rapport n'ont permis que des échanges épistolaires avec les responsables de la Municipalité, nous relevons la qualité du travail effectué. Au nom de l'Alliance de Gauche, et pour cette entrée en matière, sans revenir sur les chiffres énoncés, je me focaliserai sur quelques éléments de ce rapport :

- Premièrement, la volonté exprimée par la Cogest à l'intention de la Municipalité, de prendre des mesures au niveau de la politique urbanistique afin d'attirer de nouveaux contribuables. En lisant qu'en 2016 361 contribuables ont emménagé à Sierre et 325 en sont partis, en constatant, parallèlement, qu'à Sierre de nombreux logements cherchent preneurs, nous pouvons nous poser la question de savoir si, véritablement, c'est à ce niveau que le problème se pose. Ce peut être une partie de la réponse à un problème réel, mais nous pensons qu'une promotion plus active et plus forte au niveau touristique et économique pourrait également constituer des arguments pour attirer de nouveaux contribuables. Concernant le phénomène de stagnation inédite des recettes fiscales issues des personnes morales, tel que relevé dans la conclusion du message du CM, il doit faire sérieusement réfléchir nos autorités exécutives sur les moyens à mettre à disposition pour inciter de nouvelles entreprises à venir d'établir à Sierre. Par ailleurs, la votation récente en faveur de la stratégie énergétique 2050 devrait inciter Sierre, ville du soleil, à faire valoir ses atouts notamment au niveau de l'énergie solaire. Une réflexion sur la répartition des tâches, des structures et des coûts au niveau du district pourrait aussi contribuer à répondre à ce défi.
- Deuxième élément, l'évolution des charges d'ordre social qualifiée par la Cogest de « plus

tenable ». La commission constate une augmentation d'un tiers du montant dévolu aux dépenses à caractère social depuis 2011. Cette progression n'est certes pas anodine, mais s'explique aisément. Ces charges sont pour la plupart soumises aux lois cantonales et fédérales. La marge de manœuvre de la Commune reste donc extrêmement restreinte. Il est bon toutefois de rappeler que depuis plusieurs années, les partis de droite du parlement se sont employés à réviser et à durcir des lois sociales comme par exemple l'AI ou la LACI, obligeant les personnes les plus faibles à faire de plus en plus appel aux services sociaux des Communes. L'autre élément à prendre en considération touche à l'aspect de l'évolution démographique de notre société. L'augmentation de l'espérance de vie est une bonne nouvelle, mais elle implique la mise en place de structures permettant d'offrir des conditions de vie décentes à nos aînés. Ces mesures ont un coût. Sur cette question, des synergies avec les Communes avoisinantes pourraient être encore mieux développées.

- Troisième point. L'Alliance de Gauche est d'avis que la politique salariale restrictive décidée par la Municipalité à l'égard de ses collaboratrices et collaborateurs n'est pas pertinente. Si le critère de décision pour refuser une augmentation de la masse salariale de 1,15 % -je rappelle qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation générale mais liée à la prestation - était l'indice du coût de la vie, la Municipalité devrait tout de même considérer que l'indice des primes des assurances maladie grève fortement et concrètement le pouvoir d'achat de la population et donc de son personnel. D'autre part, une politique salariale qui ne tient même pas compte de la bonne prestation des employées et des employés n'est ni adéquate, ni équitable. Nous encourageons donc la Municipalité à corriger le tir pour l'année prochaine.

Ayant pris connaissance des comptes 2016 de la Ville de Sierre et du rapport de la commission de gestion, nous constatons que la Commune a maîtrisé les dépenses dont elle a le contrôle. Pour les dépenses dépendant du Canton ou de la Confédération, des pistes de réflexion doivent être envisagées, tel que mentionné précédemment, au niveau d'accords et de synergies intercommunales. Nous relevons également que l'endettement par habitant reste faible et sommes d'avis que les investissements prévus doivent être poursuivis. L'Alliance de Gauche accepte donc l'entrée en matière sur les comptes 2016 de la Ville de Sierre et - je profite de l'occasion également - pour accepter la reconduction du mandat de la fiduciaire Fidag comme réviseur. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Quelqu'un d'autre ? Mme IMSAND Jenny.

Jenny IMSAND

Monsieur le président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, mes chers collègues. Par une coïncidence malheureuse, trois des membres de notre groupe sont absents ce soir. Je vous prie encore une fois de les excuser. Blaise MELLY, notre représentant à la Cogest, se trouve à Berlin pour des raisons professionnelles. Il m'a demandé de vous lire la réaction du groupe UDC à la lecture des comptes 2016. Il est évident que l'état des finances de la Commune est très préoccupant. Avec une hausse constante des dépenses à caractère social couplée à une stagnation des rentrées fiscales des personnes physiques, les deux lames du ciseau se referment sur les finances de la Municipalité. Le rapport du CM ainsi que celui de la Cogest donnent un certain nombre d'informations intéressantes. Nous souhaitons mettre en exergue les chiffres suivants :

- Durant l'année 2016, la Commune de Sierre a vu l'arrivée de 361 nouveaux contribuables et le départ de 325 anciens contribuables. Cela veut dire que le nombre de contribuables n'a augmenté que de 36 unités. Cela semble très peu étant donné le nombre très important de nouveaux logements construits sur notre commune. Seules deux explications semblent possibles :
 - Ces logements abritent des personnes qui ne paient pas d'impôts comme des étudiants ou des réfugiés politiques.
 - Ces nouveaux logements restent vides. Cela semble aussi correspondre à la réalité vu la difficulté qu'ont les agences immobilière à attirer de nouveaux locataires. Dans les deux cas, cette évolution est inquiétante pour nos finances.
- Pour aggraver encore la situation, le montant d'impôts payé par les nouveaux contribuables est en moyenne 46 % moins élevé que celui qui était payé par ceux qui ont quitté notre commune. En résumé, nous accueillons des contribuables pauvres et faisons fuir des contribuables aisés.

Nous voyons bien que nous allons dans le mur. Le CM ne semble pas conscient de ces problèmes. Lors de différentes séances d'informations, il a vanté les nombreux nouveaux projets de constructions dans notre ville. L'objectif du CM est la densification des habitations. En d'autres mots, la Commune essaie de faire du quantitatif au lieu du qualitatif. Le groupe UDC demande un changement complet de politique. Le règlement communal des constructions et des zones qui est actuellement en vigueur date de 1996. Il est temps que nous modifiions ce règlement à la lumière des conséquences que nous avons observées. Une deuxième conclusion que nous tirons de ces comptes est que Sierre ne peut plus financer seule des infrastructures qui bénéficient à toute la région, alors que nous voyons les contribuables aisés quitter Sierre pour les communes voisines. Par exemple, la nouvelle patinoire devra être payée par l'ensemble des Communes de la région au contraire de ce qui s'est passé pour les piscines. Lorsque nous prendrons ce genre de décision, nous devons être conscients que Sierre est la Ville la plus pauvre du Valais. Par exemple, l'indice de ressources utilisé par le Canton dans le cadre la péréquation intercommunale donne les valeurs suivantes : Viège 118 %, Martigny 112 %, Sion 103 %, Brig 96 %, Monthey 94 %, et Sierre 83 %. Ces chiffres signent l'échec de la politique actuelle et doivent nous pousser à changer de stratégie rapidement. Je vous remercie pour votre attention. En ce qui concerne l'objet de ce soir, le groupe UDC propose d'accepter l'entrée en matière et également, par la suite, d'accepter les comptes. Je vous remercie pour votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Mme IMSAND. Y a-t-il encore d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Je constate que non. Nous allons donc passer immédiatement au vote et j'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. (*On annonce l'arrivée de MM. DUCRY et STUCKY*). Oui, merci. Alors, les CG qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes 2016 de la Commune de Sierre lèvent la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL... ça fait 12 alors. M. CALOZ. Mme BELLON. Les CG qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Les CG qui s'abstiennent ? Donc **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**. Merci.

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Patrick ANTILLE

Nous allons maintenant passer au point 3 c, lecture des comptes, discussion de détail. Je vous demanderai de prendre vos fascicules des comptes 2016. Je profite du moment pour féliciter la chancellerie pour la qualité et la clarté du fascicule que nous avons entre les mains. Ceci étant dit, nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture de ces comptes, chapitre par chapitre, en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné. Voilà, tout le monde a pu saisir ce document, je vais pouvoir commencer. S'agissant du bilan au 31.12.2016, il s'agit des pages 9 à 19, y a-t-il des questions ? M. Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

J'aimerais poser une question au sujet de la page 19 du rapport. Donc le crédit d'engagement de Borzuat accepté par le CG en 2009 présente un solde inutilisé de CHF 1'934'618.– qui concerne la déconstruction de l'ancienne école allemande et du pavillon. On aimerait savoir si l'ancienne école allemande est finalement vouée à la destruction. Et si tel devait être le cas, nous demandons à la Municipalité de revoir cette décision. L'Alliance de Gauche est d'avis qu'il est nécessaire de conserver ce bâtiment à forte valeur historique et architecturale. Nous sommes convaincus qu'il pourrait trouver une affectation utile et intéressante pour la collectivité. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. La Municipalité désire-t-elle répondre ?

Pierre BERTHOD

Volontiers. Ce que je peux vous dire en l'état, c'est que c'est quelque chose qui reste ouvert ; effectivement, c'était prévu de le démolir, mais en tout cas de manière, je dirai temporaire, pour la transition et puis le passage des élèves qui sont dans ce qu'on appelle la « barre de

Borzuat », il faudra les déplacer dans l'ancienne école germanophone... mais le choix de la déconstruction définitive du bâtiment est une question qui n'est pas encore définie.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il encore des questions concernant le bilan ? Si tel n'est pas le cas, je passe maintenant aux comptes de fonctionnement, aux comptes 10 concernant l'administration générale, ce sont les pages 20 à 23. Y a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, je passe aux comptes 20, sécurité publique, il s'agit des pages 24 à 29. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Si tel n'est pas le cas, je passe aux comptes 30, concernant l'enseignement et la formation, ce sont les pages 30 à 34. Y a-t-il des questions ?
M. Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

En fait, il ne s'agit pas d'une question, mais là il s'agit du compte 30.100.364.00 de la formation universitaire à distance. Nous avons eu une séance d'informations avec la Commune mais également... une discussion également avec plusieurs députés de la Ville; donc nous soutenons la position de la Ville dans ce litige qui l'oppose au centre de formation et une motion signée par plusieurs députés de la Ville et du district a été déposée dans ce sens auprès du Conseil d'Etat valaisan. Pour rappel, la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999 fixe la contribution des communes accueillant des écoles du degré tertiaire «à hauteur de 10 % de la masse salariale servie sur le site». Cette contribution se justifie par la présence de nombreux étudiants qui, non seulement sont présents en ville, mais souvent y logent et y consomment, sans compter le fait que les enseignants s'installent souvent dans la région. Et ces avantages sont complètement absents lorsque l'école en question prodigue son enseignement à distance, que les étudiants ne se déplacent pas et qu'aucun chercheur n'est actif dans la région. C'est exactement le cas de la formation universitaire à distance suisse qui loue un local à Sierre abritant uniquement un secrétariat. Dans ce sens, l'esprit de la loi n'est, dans le cas présent, pas respecté et nous sommes d'avis que la Ville de Sierre doit pouvoir compter sur notre soutien dans ce dossier.
Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Une autre intervention ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer aux comptes 40, affaires culturelles, sport et culte ; il s'agit des pages 35 à 41. Y a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales ; il s'agit des pages 42 et 43. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Je passe donc au groupe des comptes 60 concernant le service de l'eau et de l'énergie, pages 44 à 46. Y a-t-il des intervenants ? Nous arrivons aux comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, les pages 47 à 55. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Vous dites si je vais trop vite... Aux comptes 90, finances et impôts, pages 56 à 58. Y a-t-il des questions concernant cette rubrique ? Nous allons passer maintenant à la rubrique des dépenses et recettes du compte d'investissement qui figurent aux pages 59 à 68. Y a-t-il des questions ?

d. Discussion générale

Patrick ANTILLE

Si tel n'est pas le cas, je vous remercie pour votre discipline exemplaire et vous invite à poursuivre avec le point 3 d, discussion finale. La parole est au plénum. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Une fois, deux fois, soit, la parole n'est pas demandée.

e. Votation finale sur les comptes 2016

Patrick ANTILLE

Non, alors nous pouvons passer au point suivant 3 e, votation sur les comptes 2016. Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Nous allons passer au vote. Que les CG qui acceptent les comptes 2016 de la Commune de Sierre lèvent la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CALOZ. Mme BELLON... les voix du bureau sont comptées par l'Alliance de Gauche, merci d'en tenir compte. Les CG qui refusent les comptes 2016 de la Commune de Sierre lèvent la main. Les CG qui s'abstiennent ? **Les comptes 2016 de la**

Municipalité sont acceptés à l'unanimité. Merci bien. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement, merci Monsieur le Président. Ecoutez, simplement pour vous remercier pour la confiance accordée... j'ai entendu... on a entendu en fait tous les chefs de vos différents groupes et pour vous dire qu'on partage vos opinions. Par contre, on ne partage pas une attitude qui est dans la crainte et dans la peur, mais le CM - et je vous le présenterai tout à l'heure dans notre plan de législature - veut avoir une attitude proactive et amener des solutions et les questions que vous posez on se les pose aussi... Et je vous entendais Mme IMSAND, ne craignez rien, le nouveau CM a la volonté de faire de notre ville une ville attractive et qui attire des contribuables intéressants, mais surtout, qui permette une qualité de vie à nos citoyens, merci.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

4. NOMINATION DES REVISEURS POUR LES COMPTES COMMUNAUX

Patrick ANTILLE

Nous pouvons maintenant passer au point 4 de l'ordre du jour, nomination des réviseurs pour les comptes communaux. Je rappelle que cette proposition de nomination a fait l'objet d'un message du CM au CG, document qui vous a été transmis en même temps que la convocation à cette assemblée. Les principes régissant la révision des comptes communaux sont institués à l'article 83 et suivants, de la loi sur les Communes du 5 février 2004. Cet article comprend :

- *Les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés.*
- *Les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le Conseil général pour quatre ans sur proposition du Conseil municipal. Ils sont rééligibles.*
- *Les réviseurs sont indépendants des autorités municipales.*
- *L'ordonnance définit les qualifications exigées pour les réviseurs.*
- *Les réviseurs répondent envers la Commune des dommages résultant de la violation intentionnelle ou par négligence de leur devoir.*
- *Le mandat de révision débute avec le contrôle des comptes de la première année de législature.*

Il est donc nécessaire de procéder à la nomination des réviseurs pour la période législative 2017 à 2021. Est-ce que tous les CG ont compris ? (*Rires*).

a. Proposition de la Municipalité

Patrick ANTILLE

Donc nous allons passer au point 4 a, proposition de la Municipalité. La Municipalité, vous avez la parole.

Pierre BERTHOD

Oh, très rapidement, vous avez reçu le message : la Municipalité vous propose de reconduire le mandat à la fiduciaire Fidag qui répond à toutes les exigences que Patrick ANTILLE nous a si bien expliquées à l'instant et à l'entière satisfaction de notre Ville.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

b. Position de la commission de gestion

Patrick ANTILLE

Nous allons donc maintenant passer au point 4 b, position de la Commission de gestion. Je passe la parole à Mme TISSIERES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

La révision des comptes communaux est réglementée par l'article 83 de la loi sur les Communes du 5 février 2004. Il va de la compétence du CG de nommer des réviseurs des comptes communaux pour la durée de la législature. Selon le message du CM, considérant que le travail fourni par la fiduciaire Fidag SA est satisfaisant, que cette dernière dispose d'une taille, d'une expérience des collectivités publiques et d'un réseau de compétences intéressant pour la Commune, il est dans l'intérêt de la Commune de prolonger ce mandat. Elle pourra ainsi bénéficier de la connaissance acquise par l'organe de révision sur le fonctionnement de l'administration. Selon les investigations de la Cogest, cette société constitue un acteur majeur du domaine en Suisse romande. L'expérience acquise durant ces années, les différents mandats - que ce soit dans le domaine privé ou public - les différentes certifications obtenues comme « ISO 9001 », « ISO 14001 », « Expert Suisse audit fiscalité fiduciaire » constituent autant de gages de qualité. La fiduciaire Fidag SA révisé les comptes communaux depuis 2004. Dans un souci de continuité et d'efficacité, la Cogest recommande de suivre la proposition du CM de reconduire le mandat de la fiduciaire Fidag SA pour la révision des comptes de la Commune pour la durée de la législature actuelle, soit les comptes de 2017 à 2020. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci Mme TISSIERES-PREMAND.

c. **Votation**

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point 4 c, votation. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation sur la nomination de l'organe de révision des comptes communaux sierrois. Les CG qui acceptent le maintien de la fiduciaire Fidag SA en qualité de réviseur des comptes pour la Commune de Sierre pour les comptes 2017-2018-2019-2020 sont priés de lever la main. M. CORNUZ. Mme CLAUSEN-METRAL... je n'ai pas compris ? M. CALOZ. Mme BELLON. Les CG qui refusent ? Les CG qui s'abstiennent ? Donc **la société Fidag SA est reconduite pour quatre années comme réviseur des comptes de la Commune de Sierre à l'unanimité.** Je félicite la société Fidag SA pour cette nomination et prie Mme Anne-Laure REY de bien vouloir transmettre nos félicitations et remerciements à sa direction pour le travail fourni. Merci.

5. **INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Patrick ANTILLE

Nous allons maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. Pierre BERTHOD, président de la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Monsieur le Président. Les informations de la Municipalité seront au nombre de quatre aujourd'hui. Premièrement, j'aimerais vous présenter... et on a parlé un petit peu d'attractivité de notre ville, j'aimerais vous présenter le nouveau responsable de la promotion économique, qui est ici dans la salle... il se lève, il arrive : il s'agit de M. Patrick BLATTER, voilà. Patrick BLATTER qui a un master en droit et qui officiait avant en tant que senior manager à l'UEFA, Sierrois d'origine, de cœur et je suis convaincu que son expérience, son réseau et sa passion de la ville de Sierre va servir au mieux les intérêts de notre Commune. Merci Patrick. (*Applaudissements*). Voilà, pour la deuxième information, je passe volontiers la parole à mon collègue Pierre KENZELMANN pour une information concernant le centre-ville.

Pierre KENZELMANN

Voilà, bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs. J'ai l'opportunité de vous donner une information concernant la procédure au sujet de la maille nord du plan directeur centre-ville puisque nous avons reçu aujourd'hui l'arrêt du Tribunal cantonal. Le Tribunal cantonal rejette le recours des opposants au sujet de ce projet de réaménagement routier, donc sur l'avenue du Rothorn et sur l'avenue des Alpes, permettant d'y introduire une circulation bidirectionnelle avec une vitesse limitée à 30 km/h ; c'est le projet maille nord ou maille 4 initialement du plan directeur centre-ville. Pour rappel, la Ville de Sierre avait mis à l'enquête ce projet le 4 mai 2012. Le 31 octobre de la même année, elle avait transmis le dossier au service administratif et juridique du

département des transports et de l'équipement, de l'environnement de l'Etat du Valais et puis suite à différentes analyses et préavis des services, le Conseil d'Etat avait approuvé les plans et documents qui sont en relation avec ce projet au mois d'octobre 2015. Puis un recours avait prolongé la procédure au niveau du Tribunal cantonal. Donc c'est une excellente nouvelle aujourd'hui que le Tribunal cantonal rejette ces oppositions, avec néanmoins le fait que cet arrêt peut faire encore l'objet d'un recours au Tribunal fédéral dans les 30 jours. Merci pour votre attention.

Pierre BERTHOD

Voilà, merci Pierre. Et puis maintenant, c'est Laetitia MASSY qui vous donne une information concernant l'UAPE de Muraz.

Laetitia MASSY

Oui, bonsoir à tout le monde. L'UAPE de Muraz, pour les anciens CG, c'est un dossier que vous connaissez bien, pour les nouveaux peut-être un tout petit peu moins bien. Je ne vais pas faire un long, long résumé de cette situation, mais j'aimerais résumer les principaux enjeux et vous donner quelques informations pour la rentrée scolaire prochaine. Tout d'abord vous dire que l'UAPE de Muraz n'a pas constitué un long fleuve tranquille, et loin s'en faut, depuis le début. Pour résumer brièvement, la Municipalité et le CMS, une fois les besoins établis, ont dû trouver des locaux, ça n'a pas été facile, à Muraz. Nous avons eu des difficultés également lors de la première année d'exploitation au vu de la faible fréquentation de cette structure. Entre deux, nous avons anticipé les inscriptions et pu ainsi, au vu de l'augmentation, garantir l'ouverture pour l'année 2017/2018, parce que ces inscriptions (augmentations) avaient suffisamment augmenté. On pensait donc l'affaire réglée et l'affaire liquidée pour l'année 2017/2018 ; or, tel n'a pas été le cas, puisque juste avant les vacances de Pâques, nous avons reçu de la part de l'Etat, un refus d'exploitation de la structure, avec ordre de fermeture immédiate. Evidemment que la Commune et le CMS ne sont pas restés les bras ballants dans cette affaire ; nous avons immédiatement pris contact avec notre avocat et fait recours contre ce refus de l'autorisation d'exploiter, afin de bénéficier de l'effet suspensif. Le refus est lié tout simplement aux normes sismiques, parce qu'il y avait changement d'affectation et, à partir du moment où on change l'affectation d'un local, on doit appliquer les normes sismiques actuelles. Nous ne pouvions pas renoncer à cette structure de manière immédiate - je vous rappelle qu'elle est ouverte quelques heures par jour sur quatre journées par semaine - et nous avons donc cherché à retarder cette fermeture et à trouver une solution pour l'année prochaine. Ce que je peux vous annoncer ce soir, c'est que nous avons une solution pour l'année prochaine : cette solution se trouve dans le locaux de l'école de Muraz, parce qu'il y a une salle de classe qui se ferme et cette solution ne devra pas passer par une autorisation, puisqu'il n'y a pas de changement d'affectation et donc on ne devra pas mettre aux normes sismiques. Pour rappel également, la plupart des bâtiments de nos écoles ne sont pas soumis à ces normes sismiques puisqu'il n'y a pas eu de transformation depuis. Ensuite, il s'agira toujours d'une solution provisoire ; la Commune et le CMS sont activement en train de travailler à une structure plus pérenne puisque la solution de l'école sera une solution le temps d'avoir mis sur pied une structure définitive et ça se fait actuellement en lien avec une nouvelle construction. Nous ne manquerons pas de vous donner des informations plus tard, mais je peux déjà aujourd'hui vous garantir l'ouverture de cette structure 2017/2018 dans les locaux de l'école de Muraz. Merci.

Pierre BERTHOD

Merci, et puis, Monsieur le Président, ce que je vous propose maintenant, c'est de vous présenter le résultat du séminaire que le CM a fait en début de législature ; donc ça fait cinq mois maintenant que notre équipe est en place et on a voulu, en ce début de législature, mettre sur pied un plan de législature, (de) définir une vision commune qu'on avait pour notre Ville, (de) définir des défis, cinq défis qu'on veut relever ensemble et, pour chacun de ces défis, des actions très concrètes, qu'on veut le plus concret possible, avec, pour chacune de ces actions, un leader, un chef de groupe, qui va les mener à bien. Ce que je vous propose c'est que... ça sera projeté au beamer, alors je ne sais pas si le bureau veut peut-être se déplacer pour une meilleure vision. Je me permettrai d'aller au pupitre aussi pour avoir une vue sur vous et aussi sur les éléments projetés. On va essayer que ça soit suffisamment visible et je m'excuse déjà pour ceux qui seraient au fond et qui n'auraient pas une vue excellente. Je vous l'ai dit donc, c'est un séminaire qu'on a fait au sein du Conseil, on a défini notre vision et les actions qu'on voulait mener et on l'a fait ensuite conjointement avec les chefs de services pour que

l'administration soit partie prenante de ce projet de législation. Cette présentation a été faite à l'administration communale la semaine dernière ; je vous la présente aujourd'hui et ensuite la semaine prochaine à la presse, puis aussi dans l'Info-Sierre qui sortira le 19 juin prochain. Elle est en deux temps ; dans un premier temps, nous avons une sorte de photographie de notre Ville et puis après, j'arriverai aux éléments concernant le projet de législation. (*Le Président de la Municipalité présente et commente les objectifs de la législation*). Voilà les cinq défis et sur cette base, et bien voilà, ce qu'on aimerait, c'est faire de Sierre un leader qui soit dynamique, qui rayonne et qui soit le leader de notre région et on veut faire de Sierre un acteur fort du Valais central en misant sur la jeunesse, la passion et l'intelligence. Et je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*). Je me permets, Monsieur le Président, avant que vous ne repreniez la main sur cette séance, de vous dire que tous ces éléments, ça fait beaucoup d'éléments, qui seront effectivement, je l'ai dit, communiqués à la presse mardi prochain, dans l'Info-Sierre, qu'on aura du matériel, et que le CM *in corpore* est à votre disposition soit après la séance, mais à tout moment pour discuter des sujets et pour avoir votre impulsion ; on n'est pas là pour créer tout seuls, on est là aussi pour avoir votre retour, votre feed-back pour que, et bien, on soit un petit peu plus malin qu'on sait l'être. Merci.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci Monsieur le Président. Je vois que la Ville de Sierre est sur de bons rails ; il ne reste plus qu'au train à s'arrêter dans toutes les gares.

6. DIVERS

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au dernier point de cette soirée, point 6 divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Pour ma part, permettez-moi de vous rappeler la date du prochain plénum **le 13 décembre 2017**, où il sera question du budget 2018. Je passe donc maintenant la parole au plénum. M. Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

Merci. Bon, tout d'abord, je salue la volonté du CM de revoir l'avenir de notre Ville, je souhaite plein succès ; il y a une vision, il y a une ambition qui est concrétisée par cinq défis et je pense que c'est... pour ma part, c'est une des premières fois où je vois une présentation aussi claire depuis... ça fait pas mal d'années que je suis là et je pense que c'est une bonne chose aussi d'avoir une vision commune et d'avoir un dynamisme, une créativité et je pense que c'est que du bien pour notre Commune ; donc voilà, en préambule, ce que je voulais dire. Maintenant, j'aimerais intervenir au sujet d'un des joyaux de notre ville et ça, ça entre très bien dans le cadre de ce qu'on a vu tout à l'heure, entre la volonté de développer l'attractivité de la ville et d'améliorer la qualité de la vie, je veux parler ici du lac de Géronde. En 2012, le CG se prononçait sur le crédit d'engagement pour la construction des bains publics de Géronde. La commission énergie, environnement et développement durable que je présidais faisait part dans son rapport de son souci concernant le niveau du lac et la qualité de son eau. La commission basait sa réflexion sur un rapport rédigé en 2009 qui relevait la baisse constante du niveau du lac depuis la fin des années 70 due au pompage massif de la nappe phréatique par les industries voisines à des fins de refroidissement d'installation. Nous avons également pris en compte le rapport de l'atelier participatif du 18 mars 2010 qui relevait, je cite : « *les résultats des analyses ont montré que l'état général des lacs est bon mais peut être très fluctuant. L'équilibre est donc fragile... Le lac de Géronde se comporte actuellement comme un étang du fait d'un manque de renouvellement de l'eau.* » Selon les responsables municipaux du dossier, en 2012, l'eau du lac a été qualifiée de bonne et les craintes d'un manque d'oxygénation et la transformation du lac en étang n'étaient pas fondées. La commission avait pris acte de cette information en demandant, et là je cite de nouveau : « *les premiers éléments concrets permettant la revitalisation de l'eau du lac doivent être mis au budget dans les délais prévus soit en 2013-2014, afin que les mesures prévues soient appliquées le plus rapidement possible* ». Concrètement, les solutions d'approvisionnement du Grand Lac à savoir l'alimentation depuis la nappe par des pompes, en amont (Raspille – Chétroz), en aval (Ancien-Sierre, Sous-Géronde). La suite des démarches concernant l'alimentation par les sources des Fontanettes (Veyras), de Laques (Mollens), de Maregraben (Salquenen), et les études de détail des mesures environnementales doivent être planifiées et réalisées ». Voilà ce qu'on avait demandé et nous

constatons aujourd'hui que le niveau du lac, je ne sais pas si vous avez été vous promener récemment, et bien il est de nouveau très bas et nous craignons de nous retrouver face à la même problématique que celle que je viens de mentionner. Nous demandons donc à la Municipalité d'analyser la situation et de nous renseigner lors du prochain plénum ou à l'occasion d'une séance d'informations, sur l'état de la situation et, le cas échéant, des mesures prévues. Je vous remercie de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, ... je ne sais plus ton nom...
Pascale.

Pascale MORARD ROBYR

Messieurs les Présidents de la Municipalité et du CG, Madame la CM, Messieurs les CM, chers collègues. Vous comme moi ignorons à ce jour la couleur qu'il aura... on pourrait lancer un concours à ce sujet... Vous comme moi connaissons son prédécesseur depuis longtemps, pour certains d'entre vous, depuis toujours... Vous comme moi allons depuis janvier 2018 l'utiliser pour de nombreuses années... Vous comme moi savons qu'il se décline dans différents contenants allant de 17 litres à 110 litres. Eh oui, chers collègues, à six mois de son entrée en vigueur dans vos ménages, je veux vous parler du nouveau sac de poubelles en lien avec la taxe au sac. Pour ceux qui étaient présents à la précédente législature, le 14 décembre 2016 nous avons débattu puis validé le nouveau règlement sur la gestion des déchets et la modification du règlement de protection de l'environnement. A cette date, la Municipalité, par la voix de M. ROSSI, nous avait rappelé que, comme lors de la construction d'une maison, il y avait différents étages et que là nous étions au stade du règlement, du cadre légal puis l'application viendrait. Nous savons qu'avec le système des trois piliers (la taxe au sac, la taxe de base annuelle et l'impôt), la gestion des déchets doit être autofinancée et qu'avec les différentes casquettes d'un individu, il est consommateur, citoyen et contribuable : toutes ces casquettes lui permettent l'autofinancement. A six mois de sa mise en application et ne souhaitant pas faire vivre aux employés de la Municipalité les aigreurs ou les vengeances de citoyens furieux – comme cela est révélé dans certains médias - parce que leurs déchets ne seront pas acceptés à la déchetterie communale, le groupe ADG, soucieux de cette question et voulant apporter sa contribution rappelle à la Municipalité quelques inquiétudes, soucis, que nous déclinons en trois chapitres.

- Informations : comment informer la population ?
 - Avec un nouveau flyer, sur le site de la Commune ?
 - Quel est le système des 3 piliers ?
 - L'idée d'un site interactif ou d'une ligne téléphonique.
- Concernant les mesures incitatives :
 - Sierre, ville de quartiers : comment développer les écopoints ?
 - Comment augmenter le rythme de la récolte de papier ?
 - Faut-il (augmenter) une ligne qui fréquentera la déchetterie afin que le quidam qui ne possède pas de voiture puisse s'y rendre ?
 - Quelles vont être les difficultés des poubelles publiques avec le littering ?
- Et la question qui nous inquiète le plus, celle des déchets verts :
 - Est-il prévu une récolte des déchets verts ?
 - Une réflexion liée au biogaz, comme la Municipalité de Muraz-Collombey l'a fait et dont un article, en mai dernier, avait été relevé dans le Nouvelliste.

Je ne sais pas s'il s'agit de questions, mais je sais qu'il s'agit de réflexions et d'inquiétudes, afin que cette transition en 2018 se passe au mieux. Merci pour votre écoute.

Patrick ANTILLE

Merci Mme MORARD. Y a-t-il encore des questions ? Oui, Mme GLASSIER.

Murielle GLASSIER

Chers collègues, la taxe au sac arrive dès 2018. Tous les habitants sont concernés et la Ville aussi ; il est nécessaire de réfléchir à des solutions lors d'événements. Des associations culturelles telles que l'Hacienda, Artsonic, Arkaös, etc. ainsi que le Week-end au bord de l'eau consignent les gobelets, ce qui évite une quantité de déchets inutiles. L'ADG se pose la question de la réduction du littering lors d'événements culturels ou festifs ; pour cela, la consigne sur la vaisselle est une solution idéale : soit en demandant à tous les organisateurs

d'événements de fournir leur propre vaisselle consignée mais ce qui est assez cher et compliqué - et ce serait peut-être nécessaire que la Ville subventionne ou en tout cas soutienne cette démarche – ou alors une solution, peut-être plus idéale, ce serait que la Ville achète de la vaisselle consignée et la loue aux différents événements ou partenaires. Cela lui permettrait d'éviter de remplir d'innombrables sacs poubelles et, de plus, elle pourrait y faire figurer le logo de la Ville du soleil. Il existe la Commune d'Aigle qui a donc développé des gobelets, verres et carafes recyclables. L'ADG souhaiterait connaître la position du CM sur ce sujet.

Patrick ANTILLE

Merci Mme GLASSIER. Je passe la parole à la Municipalité pour les réponses.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président. Je vais faire quelques réponses et puis passer ensuite la parole à Pierre KENZELMANN, les questions que vous posez étant dans ses dicastères. Vous dire, M. METRAILLER, que le souci pour le lac de Géronde, nous le partageons. Etant riverain du lac de Géronde, je vois comme vous aussi son niveau qui est faible ; c'est un élément qui nous fait souci et puis le service de l'environnement, et bien, apportera des réponses... mais je crois que Pierre peut vous donner quelques indications sur la qualité d'eau nécessaire, en fait, pour la réalimentation de ce lac, je vais lui passer la parole tout de suite. La question concernant la taxe au sac... vous dire que je suis rentré dans le comité de l'Antenne Région Valais romand, que cette taxe au sac sera mise en vigueur, effectivement, au 1^{er} janvier 2018, pour l'ensemble des communes du Valais romand, que certaines Communes sont plus ou moins en avance et nous, on est en avance, parce qu'en fait, des grandes Communes n'ont pas encore fait valider leur règlement par leur législatif respectif ; c'est le cas pour nous : ce règlement communal sierrois - qui est similaire à celui de la Ville de Sion - est en traitement auprès des services juridiques de l'Etat du Valais. J'ai eu un contact encore cette semaine... qu'il devrait, avant les vacances d'été, être validé, enfin, on l'espère en tout cas durant l'été. Vous dire ensuite que la communication, elle se fera, mais elle ne se fera justement pas que par la Ville, elle se fera aussi au niveau de l'Antenne ; elle se fera de manière coordonnée pour l'entier des Communes, de manière à ce que nos concitoyens ne soient pas perdus dans une communication propre à chaque Commune, mais que justement, et bien, il y ait une bonne cohérence qui soit faite là-dessus, sur le concept des 3 piliers ; le concept de pollueur-payeur et l'autofinancement des comptes doivent nous empêcher de recourir à l'impôt pour justement financer ces déchets et ce sera par la taxe au sac et par la taxe de base, qu'on va devoir, et bien, supporter les charges induites par le traitement des déchets. Et vous dire – avant de passer la parole à Pierre – aussi que la Ville investit en ce moment-même, des travaux sont en cours dans la zone de Chétröz, pour une nouvelle déchetterie qui justement doit s'adapter en termes d'infrastructures pour accueillir ou bien pour mettre en œuvre cette introduction de la taxe au sac. Je terminerai, je passerai s'il le veut la parole à Olivier SALAMIN, mais pour vous dire que via son service, le service de la culture, ils auront plaisir à analyser cette proposition de gobelets ou de vaisselle recyclables pour les événements sierrois ou les événements financés par la Ville. Mais Pierre, volontiers, pour des compléments d'informations par rapport à ce que j'ai dit...

Pierre KENZELMANN

Voilà, pour reprendre dans l'ordre les questions qui ont été posées : tout d'abord, concernant l'alimentation du lac de Géronde, juste pour aller dans le sens de ce qui a été mentionné, c'est aussi un souci qu'on a, notamment de pouvoir assurer une alimentation de qualité à ce lac. A ce sujet-là, des études ont été portées, notamment sur différentes sources - vous avez mentionné quelques noms effectivement – sur la qualité de ces sources qui ont montré que, sans rentrer dans les détails chimiques, que les sources n'étaient pas d'une qualité appropriée pour alimenter le lac. Nous sommes en train d'aller un petit peu plus loin dans l'étude, maintenant, pour définir si on peut réaliser un traitement de cette eau, avant de l'alimenter pour le lac, c'est des études qui sont actuellement en cours qui permettront de définir quel est le choix de la source et comment on peut alimenter ce lac... donc, oui, c'est une préoccupation et c'est un objectif que l'on a. Voilà pour les éléments que je pouvais mentionner sur l'alimentation du lac de Géronde. Concernant les différents éléments sur l'introduction de la taxe au sac, je crois que Pierre BERTHOD a mentionné déjà toute une série d'informations. Effectivement, en termes de communication, on attend aussi la campagne d'informations à l'échelle cantonale que l'Antenne Valais romand prépare. Pour nous, ça nous permettra de définir la communication exacte qu'on veut entreprendre et on s'est donné pour but de le faire dans le second semestre de cette

année. Mentionner aussi que, comme l'a dit Pierre, en termes de règlement, actuellement notre règlement est en étude chez les différents services de l'Etat et devrait être homologué sous peu par le Conseil d'Etat. Mentionner que seulement 36 Communes sur 64 ont pour l'instant soumis leur règlement validé par leur assemblée primaire ou leur CG à l'Etat du Valais ; donc c'est aussi des délais qui sont courts pour les faire valider pour l'ensemble du Valais romand au 1^{er} janvier 2018 ; et puis, tout de même, indiquer que l'introduction donc de cette taxe au sac, pour nous, donne face à quelques inconnues, notamment d'ordre financier, qu'une introduction d'une collecte systématique des déchets n'est pas neutre de coûts et dans ce cadre-là on part plutôt sur le fait de dire, regardons après une année quel est l'état financier du fonds pour pouvoir faire évoluer la collecte de ces déchets et ses filières. Mentionner aussi, on peut donner l'exemple du PET, mais mentionner aussi que le défaut de ces écopoints, c'est... vous avez vu qu'en termes de coûts effectivement la salubrité pose un problème et puis on s'aperçoit aussi que la qualité des déchets récoltés n'est pas « top » et pousse par exemple certaines Communes à incinérer le PET parce qu'il n'y a pas que du PET dans ce qui est collecté et la collecte, elle est tellement catastrophique en termes de qualité qu'il faut brûler l'entier du produit ; donc c'est aussi dans ce sens-là que l'ouvrage, la construction de la nouvelle déchetterie est utile, ce qui nous permet aussi de contrôler la qualité de ces produits et de les recycler convenablement. Voilà les éléments que je pouvais mentionner sur ces éléments-là, sur ce sujet-là, je pense qu'on y reviendra dans le courant de l'automne à travers aussi des séances d'informations au CG. Merci pour votre attention. Je passe la parole à Olivier.

Olivier SALAMIN

Oui, merci, bonsoir. Oui, c'est une bonne idée, nous cherchons évidemment à encourager les mesures qui ont comme ça une valeur d'exemplarité dans les animations. Heu, on soutient d'ailleurs les manifestations qui tendent vers le label « Fiesta » qui prend justement en compte ce type de mesures ; heu, oui, je ne peux que répondre à la suite de Pierre BERTHOD en disant qu'on peut examiner cette possibilité-là, soit sous l'angle, peut-être, qui n'était pas proposé là directement, mais des subventions ou des conditions de subventions par rapport à l'organisation des manifestations, c'est-à-dire en encourageant les organisateurs à prendre un certain nombre de mesures pour que les subventions qui sont données par la Ville puissent être obtenues, ou effectivement, pourquoi pas, en examinant une mesure peut-être avec l'exemple de la Ville qui a été citée pour voir si c'est pertinent par rapport à cette organisation que la Ville soit porteuse directement de ce projet ; l'idée de l'image, elle est intéressante aussi.

Patrick ANTILLE

Voilà, je remercie les intervenants de la Municipalité. Y a-t-il d'autres questions ? Si tel n'est plus le cas, je vous remercie toutes et tous de votre active participation aux débats de ce soir. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée ainsi que M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle ainsi que l'organisation de l'apéritif qui suit. Un merci également à la presse présente ce soir. Un merci aussi au public discipliné qui a participé à ce plénum. Je clos donc cette séance du CG du 7 juin 2017 et vous convie à l'apéritif bien mérité. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h35.

Conseil général de Sierre

Le président :

Le secrétaire :

Patrick ANTILLE



Joël REY



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
AdG	:	alliance de gauche
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable